

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 138/06

ASA 29/002/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

REPUBLIQUE DES MALDIVES **Aminath Najeeb (f), militante en faveur des droits humains, rédactrice en chef du journal *Minivan***

Londres, le 17 mai 2006

Aminath Najeeb, militante en faveur des droits humains, est la rédactrice en chef de *Minivan*, un journal d'opposition. Les autorités s'appêtent à l'arrêter, une situation qui l'exposerait au risque d'être violemment maltraitée. Si Aminath Najeeb devait être détenue pendant deux semaines ou plus, elle ne serait plus en mesure, d'un point de vue légal, de diriger un journal national. Il semble que les autorités maldiviennes s'emploient à réduire au silence l'une des rares publications qui osent les critiquer.

Depuis quelques semaines, des hommes masqués cernent en permanence la maison d'Aminath Najeeb, surveillant ses moindres faits et gestes. Dans la soirée du 16 mai, alors qu'elle circulait à moto, elle a échappé de justesse à un accident à Malé, la capitale, lorsqu'un autre motocycliste a tenté de la faire chuter. Quelques heures plus tard, elle a reçu une citation à comparaître le 17 mai devant le tribunal pénal. Aminath Najeeb a été inculpée de « *désobéissance* », une infraction définie en des termes vagues que les autorités invoquent lorsqu'elles cherchent à faire taire un journaliste. *Minivan* connaît une popularité sans précédent dans l'archipel, en raison de la qualité et de la diversité de ses articles. Certains de ses journalistes se montrent critiques vis-à-vis du gouvernement et, comme semble le confirmer la citation à comparaître, les autorités s'emploient à faire fermer le journal.

Le 17 mai, quelques minutes avant l'ouverture de son procès, une représentante du tribunal pénal aurait indiqué à Aminath Najeeb que le bureau du Procureur de la république lui avait demandé, à la dernière minute, de repousser la date du jugement, ajoutant cependant que les charges retenues contre elle n'étaient pas abandonnées.

Quatre reporters de *Minivan* ont déjà été arrêtés : Abdulla Saeed (Fahala), Mohamed Yooshau, Imran Zahir et Ibrahim Manik. Nazim Sattar, le rédacteur en chef adjoint, a lui aussi été inculpé de « *désobéissance* ».

Les accusations portées contre Aminath Najeeb découlent des poursuites engagées par les autorités contre Nazim Sattar. Ce dernier a été inculpé en août 2005 en raison d'un article dans lequel il citait les propos d'un membre de l'opposition au sujet de violences policières survenues lors d'une vague d'arrestations à caractère politique dans la capitale : « *Voilà ce que nous devons faire aux membres de la [police antiémeutes] qui nous battent, nous devons aller les voir un par un et agir de façon à leur faire comprendre que les coups provoquent des souffrances, sans quoi rien ne les arrêtera* ». D'après les autorités, cet article encourage la violence contre la police, et un certain nombre de membres de l'unité d'élite de la police auraient été « *traumatisés* » après sa parution.

Ces dernières semaines, Amnesty International a appris que de nombreuses personnes avaient été violemment maltraitées en détention après avoir été arrêtées lors de manifestations politiques en faveur de l'opposition.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Certaines dispositions du Code pénal des Maldives, telles que la définition du chef de « *désobéissance* », facilitent les atteintes au droit à la liberté d'expression et de réunion. Face aux inquiétudes croissantes tant au niveau national qu'international, le gouvernement s'est engagé à modifier ce texte (article 88-a du Code pénal), mais il continue de l'utiliser contre ses détracteurs.

Malgré quelques améliorations sur le plan des droits humains aux Maldives, les médias subissent de très fortes pressions destinées à les empêcher de critiquer le gouvernement. Les journalistes de *Minivan* qui passent outre sont fréquemment harcelés, arrêtés ou inculpés d'infractions pénales pour des raisons politiques. Préoccupées par les atteintes à la liberté de la presse au Maldives, un certain nombre d'organisations de défense des droits humains, dont Reporters sans frontières, ont

récemment mené une mission d'enquête sur le terrain et ont fermement condamné la pratique consistant à arrêter et à détenir arbitrairement des journalistes dans ce pays, ainsi que les actes de harcèlement et d'intimidation dont ils sont la cible.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Aminath Najeeb, militante en faveur des droits humains, a été harcelée et attaquée, et dites-vous inquiet à l'idée que les autorités s'appêtent à arrêter cette femme sans motif valable ;
- priez-les instamment de veiller à ce qu'Aminath Najeeb ne soit pas blessée et soulignez que si elle devait être placée en détention, Amnesty International la considèrerait comme une prisonnière d'opinion ;
- rappelez aux autorités qu'il est de leur devoir de garantir la sécurité de tous les défenseurs des droits humains ;
- appelez-les à abandonner les poursuites pénales engagées contre tout journaliste de *Minivan* arrêté uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, et demandez-leur de libérer immédiatement et sans condition les personnes se trouvant dans ce cas.

APPELS À :

Président :

President Maumoon Abdul Gayoom
The President's Office
Mulee-aage, Henvairu
Medhuziyaaraiy Magu
Malé 20-05
Republic of Maldives

Fax: +960 3325500

Formule d'appel : *Dear President Gayoom, / Monsieur le Président,*

COPIES aux représentants diplomatiques des Maldives dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 28 JUIN 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*